

POTTER GROUP

MOVING INNOVATION FORWARDSM

Columbia Center
701 Fifth Avenue
Suite 4200
Seattle, WA 98104 USA
Tel: +1-425-351-6113
Fax: +1-206-374-2749

Potter Group – KACG
4-13-7 Minami Azabu
Suite 601
Minato-ku
Tokyo, Japan 106-0047
Phone: +81-50-5809-9691

Three First National Plaza
70 West Madison Street
Suite 1400
Chicago, IL 60602 USA
Tel: +1-312-498-4932
Fax: +1-312-873-3793

CENTRE FRANCAIS DU COMMERCE EXTERIEUR

[Now UBIFRANCE]

**LA RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS AUX ETATS-
UNIS**

(“Product Liability In The United States”)

LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS AUX ÉTATS UNIS:
RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

par R. Clifford Potter, Esq.

I. RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS - MÉTHODES

- A. Litiges
- B. Arbitrages
- C. Autre méthodes

II. LITIGES AUX ETATS-UNIS

- A. Les Dépenses
 - 1. Extrêmement dépendant sur les avocats
 - a) Les deux, avocats pour défense et plaignant, se compte
 - b) L'avocat de plaignant peut avancer des prix pour ses services, mais pas pour les dépenses
 - c) Autre exigences éthiques
 - 2. Général attitude main-s'éteinte de courts
 - 3. Presque certain dégâts punitifs
 - a) Pas de plus dégâts ouvert-finis
 - b) Limites statutaire
 - c) Limites du court
- B. Dimension
 - 1. Dimension de chaque demande
 - 2. Nombre de revendicateurs
 - 3. Difficulté de questions
 - a) Preuve de cause
 - b) Dégâts
 - c) Découverte de dégât
 - (1) Période des limitations réglementaire

III. DISTRIBUTION INTERNATIONALE PUBLIE

- A. Endroit de vente
- B. Endroit de dégât
- C. Distributeur ou fabricant
- D. Endroit résoudre différend
 - 1. Questions d'accord
 - 2. Arbitrage obligatoire si c'est par accord
 - 3. Emplacement

IV. LA FUTUR

- A. Plus contrôle précédent à la vente
 - 1. Examin d'expert
 - a) Accord consultant (normalment un ingénieur)
 - b) Participation de l'avocat
 - 2. Avocat controlé au debut
 - 3. Indemnités et garanties
- B. Plus limitations sur dégâts
- C. Plus inquiétude concernant matières internationales
- D. Plus grand UE participation
 - 1. Règles UE
 - 2. Considération des courts Américain de ces règles
 - 3. Autres
- E. Traités potentiels internationaux